



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 9308

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il envisage de développer des actions d'information à l'égard du nouveau président du Conseil de la nation, chambre haute du Parlement algérien. Celui-ci a mis en place, en 1990, avec l'aide des autorités algériennes, la Fondation du 8 mai 1945, dont l'objectif est de faire reconnaître que la France aurait commis des crimes contre l'humanité lors des massacres de Sétif, Kherrata et Guelma. Le tragique contexte actuel de l'Algérie devrait, semble-t-il, inciter ses dirigeants à consacrer leur énergie à la normalisation démocratique de la situation intérieure.

Texte de la réponse

La France partage avec l'Algérie une histoire commune, faite d'épisodes douloureux mais aussi d'amitié et de solidarité. Alors que l'Algérie est engagée dans des choix décisifs pour son avenir, la France entend construire avec ce pays des relations nouvelles, fondées sur les principes de respect mutuel, de concertation et de partenariat. Le processus électoral lancé en 1995 par le président Liamine Zeroual s'est achevé en décembre 1997 avec l'installation de la chambre haute du Parlement algérien, le Conseil de la nation. Les Algériens disposent désormais d'institutions élues et pluralistes, où un débat s'est engagé. Le gouvernement français forme le vœu que ces institutions contribuent pleinement, par leurs travaux, à la mise en oeuvre du programme d'ouverture politique et de modernisation économique annoncé par les autorités algériennes. Afin d'encourager les réformes en Algérie, le gouvernement français s'emploie, dans les circonstances actuelles, à nouer un dialogue ouvert et constructif avec Alger, au plan bilatéral comme dans le cadre de l'Union européenne. Il estime également souhaitable que les échanges d'informations et les contacts entre les Parlements français et algérien puissent se développer et s'approfondir. Les déplacements récents en Algérie de députés et de sénateurs français comme la visite d'une délégation du Parlement européen ont fourni l'occasion de mieux comprendre la situation en Algérie ainsi que les attentes des Algériens à l'égard de la communauté internationale. Elles ont également permis de soutenir les efforts engagés par les parlementaires algériens pour trouver une solution à la crise que traverse leur pays. Le Gouvernement est, dans cette perspective, naturellement disposé à soutenir et à faciliter les initiatives lancées par les parlementaires français afin de renforcer le dialogue et la coopération avec leurs homologues algériens de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la nation.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9308

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 361

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2212